

## LA PRÉPARATION DE LA RENTRÉE :

*une étape importante pour construire le refus de réformes régressives avec les collègues, les parents d'élèves*

**Aux S1**

### SOMMAIRE

P. 1 Éditorial

P. 2 et 3 Préparation de Rentrée 2010 dans les collèges et lycées

P.4 Contre les réformes Chatel



N° Commission paritaire 0713505547 N°ISSN en cours. Hebdomadaire prix de vente 2 euros. Abonnement 12 euros. Edité par section académique de Snes de Versailles (Syndicat national des enseignants du second degré) 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex - Tél. : 08 03 11 11 84. Directeur de publication Jean-Jacques Duchon. Imprimé par l'imprimerie spéciale du Snes

### EDITORIAL :

**D'ici le 15 mars, dans chaque établissement, doivent se tenir les commissions permanentes et les conseils d'administration** pour voter les répartitions de moyens par discipline pour la rentrée 2010.

**Les suppressions d'emplois**, les réformes imposées du collège au lycée vont peser lourdement sur les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels. Commandées par le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, elles programment un reformatage du système éducatif et un remodelage de nos métiers qui tournent le dos à l'ambition de faire réussir tous les élèves ; elles organisent la mise en concurrence des établissements, des personnels et des élèves, remettent en cause nos statuts, nos qualifications et nos services.

**Le Ministre, le Recteur** multiplient les rideaux de fumée pour masquer l'ampleur des dégradations et des attaques contre le service public d'Éducation :

- **tour de passe-passe budgétaire** qui occulte **pour l'instant** les conséquences des suppressions des emplois de stagiaires sur la rentrée,
- **gestion opportuniste de la pénurie** avec un taux d'encadrement maintenu en lycée au prix fort d'une détérioration des moyens en collège, pour le remplacement, pour l'Éducation prioritaire,
- **inflation des heures supplémentaires** pour institutionnaliser le fonctionnement d'une École avec moins de personnels,
- développement des dispositifs périphériques

(accompagnement éducatif, stages pendant les vacances) pour détourner l'attention des effets des suppressions de postes, des réductions horaires, de la diminution de l'offre de formation ...

**Les débats dans l'établissement** sur la préparation de la rentrée, avec les collègues et les parents, sont un moment clé pour dissiper les mystifications sur lesquelles le gouvernement a bâti sa communication et pour construire la riposte pour mettre en échec cet ensemble de réformes régressives.

**Conscients des enjeux cruciaux autour des CA de préparation de la rentrée 2010**, Ministère, Rectorat, avec le relais du principal syndicat des C/E prétendent les contourner en limitant leur ordre du jour à un avis sur les structures et les implantations de postes, et en s'appuyant sur le conseil pédagogique qui institue une hiérarchie intermédiaire. Nous devons y opposer notre exigence de démocratie et de transparence, et le respect des instances élues.

**Cette circulaire académique est un complément au courrier de S1 n° 7 du 29 janvier.** Elle donne, précise des éléments et des outils pour mener la riposte dans les établissements avec les collègues et les parents. Pour vous aider, fédérer les actions et les initiatives locales, les sections départementales et académiques seront présentes.

***N'hésitez pas à les solliciter***

**Marie-Damienne Odent / Maria Bolzinger / Jean-Jacques Duchon / Michel Vialle**

### Rencontre des représentants SNES des lycées et collèges :

78 – le 11 février à Trappes, 24 rue Jean Jaurès – entre 16h et 18h

91 – le 11 février à Évry, maison des syndicats – entre 14h30 et 17h

92 – le 10 février à Nanterre, 3 bis rue Waldeck Rochet – entre 14h 30 et 17h

95 – le 11 février à Argenteuil - Collège Claude Monet – à partir de 14h

**Voir informations sur le site [www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu)**

# Préparation de Rentrée 2010 dans les collèges et lycées

## L'emploi public, voilà l'ennemi ...

C'est à nouveau la logique de la réduction de l'emploi public qui s'impose pour la préparation de la prochaine rentrée.

Pour l'académie de Versailles, il en résulte le retrait de 127 emplois d'enseignants du Second degré redéployés **vers des académies aux évolutions démographiques plus dynamiques et au moins 385 emplois au titre des suppressions d'emplois de stagiaires**: on asphyxie ainsi encore un peu plus une académie pourtant reconnue sous dotée dans un rapport de l'Inspection Générale, alors que les effectifs repartent à la hausse dès la rentrée 2010 ( en particulier en collèges ), avec une accélération de la poussée démographique prévue en 2011 et 2012 .

**Les effets de cette nouvelle saignée de l'emploi public** ne seront visibles qu'à la rentrée et se traduiront par une aggravation de la détérioration des conditions d'études des jeunes et de nos conditions de travail, une remise en cause des statuts, des qualifications et des services des enseignants :

- **une nouvelle amputation des moyens de remplacement ( -157 emplois )** alors que, déjà cette année, la pénurie de personnels remplaçants a débouché sur une inflation de suppléances non couvertes, **un allongement des délais de remplacement**, un recours encore plus massif aux non titulaires, une pression accrue pour assurer les remplacements à l'interne... **Le Ministère poursuit la fuite en avant pour l'an prochain** : appel à des étudiants en master préparant les concours, à de jeunes retraités...

- **la suppression des emplois de professeurs stagiaires** : ces pertes de moyens dans les établissements s'accompagneraient de régressions sans précédent pour les lauréats aux concours. Afin d'en compenser les effets, ils seraient affectés à temps plein devant des classes, en pleine responsabilité , sans aucune préparation ni formation professionnelle .

## Conséquence de la gestion de la pénurie, les collèges paient la réforme des lycées

L'évolution des dotations des collèges est bien en deçà de celle des effectifs. **Un collège sur deux voit son taux d'encadrement diminuer**, ce qui va entraîner une nouvelle détérioration des conditions d'études et de travail.

Celles-ci sont arrêtées en fonction des horaires réglementaires appliqués à une structure « classes » simulée (28 élèves par classe) .

Une majoration de la DHG est attribuée au titre de la difficulté sociale. Il s'agit d'une part modulable (un pourcentage de DHG supplémentaire) déterminée par une nouvelle classification des collèges réalisée par la DAPEP (Délégation Académique à la Prospective et à l'Evaluation des Performances) à partir de 3

indicateurs : taux CSP favorisées/défavorisées entrée 6°, évaluations 6°, retards entrée 6° (chiffres des 2 années scolaires précédentes). La classification académique, annuelle, répartit les collèges en 5 catégories .

Nous ne pouvons que constater que la nouvelle classification dégrade encore un peu plus les DHG des collèges les plus difficiles (ce sont eux qui perdent le plus d'heures, y compris au titre de la difficulté sociale, alors que nombre d'entre eux connaissent une ghettoïsation accrue ) sans améliorer la situation des autres : le saupoudrage de quelques heures ne peut masquer les effets nocifs des retraits de moyens au fil des années **et trahit les effets d'une politique inégalitaire, marquée par l'abandon des territoires les plus défavorisés.**

### **Exigez le respect des horaires réglementaires.**

**Revendiquez les moyens nécessaires pour limiter les effectifs des classes des collèges à 24 élèves ( 20 en ZEP ) .**

**Chiffrez les besoins pour organiser des travaux en groupes allégés, dédoublement nécessaires à la réussite des élèves.**

**Faites échec à toute tentative de reporter vers l'accompagnement éducatif des enseignements ou activités qui relèvent du temps scolaire ( ATP, chorale, latin ...)**

## Guerre des chiffres et heures en moins

**Vérifiez systématiquement les prévisions d'effectifs, contestez les si besoin en développant les arguments (lors de la CP, du CA) : ils conditionnent pour une grande part le volume de la DHG**

Des distorsions persistent entre les prévisions des IA et celle du rectorat. La sous-estimation des effectifs, l'an dernier, a atteint près de 5000 élèves qui ont finalement «réapparu» lors du constat de rentrée 2009 .

Cette stratégie a pour effet de minorer les DHG tout en entretenant l'illusion d'un taux d'encadrement constant. Ces effectifs minorés permettent de constituer des réserves conséquentes d'heures dans le but d'accompagner les déséquilibres induits par l'assouplissement de la carte scolaire ; des établissements se vident, tandis qu'ailleurs les effectifs par classe explosent. Ce sont autant de moyens soustraits à la délibération des CA.

Il n'est plus possible de revenir sur les suppressions de postes ou d'en créer lorsque ces ajustements, tardifs, sont injectés dans les établissements . Les conséquences de cette gestion qualifiée de « prudente » par les IA, sont en réalité désastreuses pour les emplois, réduisant les possibilités de réaffectation et mutation pour tous.

# Agir en conseil d'administration

## Autonomie de l'établissement

Conformément aux orientations académiques, la dotation donnée à l'établissement est globale. En réponse aux demandes des représentants des CTPD d'avoir connaissance des différents éléments qui constituent la DHG des établissements, il a été répondu que ceux-ci ne sont pas fléchés a priori et relèvent de choix faits localement sous la responsabilité du chef d'établissement : celui-ci doit se saisir des « lieux de dialogue » internes à l'établissement.

C'est dans ce cadre que les enseignants peuvent interroger le chef d'établissement pour disposer de ces informations. Nous contestons ce manque de transparence qui porte atteinte au rôle des représentants des personnels et au fonctionnement du paritarisme.

## Faire respecter la transparence et la démocratie

La lumière doit être faite sur les conditions de la rentrée, notamment la ventilation des moyens entre les disciplines, et entre HP et HSA le rôle joué par l'accompagnement personnalisé pour ajuster les services. La volonté affirmée par certains chefs d'établissement de remonter les TRMD (12 février) sans réunir les CA, et de soumettre ultérieurement la répartition des moyens par discipline n'est pas acceptable. Lors des CTP départementaux, le SNES a rappelé son opposition résolue à ce que les CA se trouvent dessaisis des responsabilités qui leur incombent, et ce afin d'empêcher que ne s'ouvre le débat avec les parents et les jeunes sur la réalité de cette réforme. Les CA doivent délibérer dès maintenant sur la répartition de la DHG (en examinant ses conséquences sur les postes) conformément aux dispositions de l'article R421-2 du code de l'éducation qui définit les principes de l'autonomie du CA en matière pédagogique et éducative.

**Exigez d'avoir connaissance de tous les éléments qui constituent votre DHG, en particulier :**

- en collège : dispositifs particuliers ...
- en lycée : distinction des moyens accordés aux différentes voies (générale, technologique et professionnelle ainsi que le post-bac).

**Seul le vote de l'emploi de la DHG en CA a valeur décisionnelle. Les CA doivent se tenir avant la date du 15 mars, date à laquelle les créations/suppressions de postes seront définitivement arrêtés pour le mouvement intraacadémique, et émettre un vote sur l'ensemble de l'emploi de la DHG. Nous alerter sur cette question si besoin, nous interviendrons auprès des IA..**

## Ratio HP/HSA : refus collectif des HS

Selon les IA, le taux d'HSA pour la rentrée 2010 tient compte, pour chaque établissement, du volume de temps partiels et du constat des HSA absorbées à la rentrée 2009.

**Ce taux est en forte augmentation.**

**Les HSA suppriment des postes, alourdissent notre charge de travail et sont largement sous-payées. Refusez collectivement les HSA et toute manipulation visant à les transformer en HSE. Refusez le chantage aux HSA pour la mise en œuvre des projets. Les chefs d'établissement ne peuvent imposer plus d'une HSA à chaque personnel.**

## Dans les lycées, au-delà de la confusion , combattre une réforme dangereuse, à rebours des exigences de démocratisation

Conformément à l'engagement ministériel, les IA annoncent une stabilité des moyens pour mettre en place la réforme en 2de. En dépit des réductions horaires disciplinaires, il s'agit d'accréditer l'idée que des espaces d'initiatives existent dans le cadre de l'autonomie.

Pour autant, la situation est très contrastée (effets assouplissement carte scolaire, effondrement des moyens dans la voie professionnelle au terme de la Réforme des Bacs pro 3 ans ...) : plus de la moitié des établissements ne retrouvent pas le potentiel d'enseignement dont ils disposent cette année, dans un contexte déjà très dégradé (effectifs de classes saturés, regroupement antipédagogique en LV en particulier...), et certains vont connaître des suppressions de postes importantes.

En 2de, une dotation de 39h est attribuée par classe, comprenant les 10h 30 globalisées dont l'utilisation relève de choix définis localement. Ces 10 h30 doivent être attribuées aux disciplines des le Ca de

rentrée, puisque cela peut permettre de maintenir ou de créer des postes.

La réflexion est engagée entre chefs d'établissement, au sein des bassins, sur l'implantation des enseignements d'exploration. Une attention particulière serait portée aux enseignements « rares » là où des pôles existent (langues à faible diffusion, enseignements artistiques, enseignements technologiques...). Il n'y aura pas de carte académique, mais leur répartition doit permettre d'offrir la diversité de ces enseignements. La question du caractère dérogatoire au secteur scolaire, et ses modalités ne sont pas tranchées. L'idée de mutualiser ou de mettre en réseau un enseignement d'exploration entre 2 lycées a été évoquée par certains IA...

**Telles sont les informations données lors des CTPD : mais dans les lycées règne la plus grande confusion sur ce qui se prépare pour la prochaine rentrée !**

**Le SNES appelle les collègues à se saisir de toutes les opportunités (en particulier les demi-journées banalisées, CA) :**

⇒ **pour dénoncer collectivement :**

- la définition locale des 10 heures « flottantes » globalisées, la mise en concurrence des disciplines et des personnes
- la disparition programmée de la voie technologique
- l'accompagnement fourre-tout

⇒ **pour refuser la mise sous tutelle par le Conseil pédagogique**

⇒ **pour s'opposer à la réduction des horaires disciplinaires, à la mise en cause des dédoublements, modules, aides en petits groupes**

⇒ **pour revendiquer les moyens permettant de limiter les effectifs des classes à 30 (25 en ZEP), condition nécessaire pour améliorer le travail dans la classe**

# Contre les réformes Chatel, poursuivre et amplifier la mobilisation :

## Les actions du 21 et du 30 Janvier, un socle pour continuer

Une partie importante de la profession a pris conscience de ce que signifiaient les projets Chatel pour l'avenir de notre métier et pour le service public ; pour autant, beaucoup sont encore freinés par l'attentisme et la résignation

- **La cohérence des projets gouvernementaux**, au-delà de tel ou tel aspect, n'est pas suffisamment identifiée. Le gouvernement fait en sorte qu'il en soit ainsi avec une multiplication des annonces dans l'intention délibérée de brouiller le paysage par cette saturation. *Il faut donc mettre en valeur la cohérence de l'entreprise de démolition en cours, des suppressions de postes à la formation des maîtres, de la réforme des lycées à celle des EPLE, au livret de compétence en collège et au final au mépris affiché pour nos métiers, pour le service public qui se manifeste ainsi.*
- **Le document joint (tracts personnels) peut aider à résumer cette cohérence**
- **Il y a un travail essentiel d'explication** à mener en direction des parents, des jeunes, et plus globalement de l'opinion publique. Le ministère mène une campagne habile de communication, en escamotant les suppressions de postes qui sont au centre de sa politique. Avec la complicité active des principaux médias, il présente ses réformes sous le meilleur jour, comme répondant à des aspirations des parents et des jeunes, sur l'accompagnement personnalisé, sur les réorientations en cours de série et sur l'« autonomie ».
- **La réalité est à l'exact inverse de ces effets de propagande**, à nous de le démontrer en démontant point par point ce qui est avancé, et en expliquant en quoi la politique poursuivie conduit à une accentuation considérable des inégalités.

Pour gagner, il faut remporter la bataille de l'opinion

## Dans chaque établissement, il faut que le refus massif des réformes Chatel s'exprime massivement

- **Partout des réunions** doivent être organisées pour y parvenir, le S3 et les S2 peuvent vous aider en y participant
- **Le conseil pédagogique** a un rôle de relais dans la mise en place des réformes, et sert de caution **aux décisions que le chef d'établissement prendra seul** (les nouveaux textes sur le Ca lui en donnent le pouvoir). Désigné par le chef d'établissement, le conseil pédagogique est dépourvu de toute légitimité. *Il importe d'aboutir à la neutralisation de cette structure, selon les formes qui seront jugées localement les meilleures.*
- **La lumière doit être faite sur la préparation de la rentrée**, et notamment la ventilation effective des moyens entre les disciplines et entre heures postes et HSA : tout est fait pour renvoyer ces questions décisives le plus tard possible, pour masquer aux personnels et aux parents l'état réel de la situation (cf réponse de la secrétaire générale du rectorat de Versailles comme quoi le « dialogue » sur ces sujets pouvait continuer jusqu'au 31 août !)
- **La signature des pétitions** (pétition intersyndicale Réforme des lycées et EPLE, lettre pétition contre le livret de compétence en collège...) doit être relancée et organisée dans chaque établissement, **sous forme papier** (le lancement sous forme électronique n'était qu'une 1<sup>ère</sup> étape, qui touche aujourd'hui à son terme).
- **C'est en particulier le cas pour la pétition sur les réformes Lycées EPLE**, nous devons, en la faisant signer massivement, démontrer à tous l'opposition massive des personnels à ces réformes. *C'est un moyen pour afficher partout le refus des personnels. C'est ici <http://www.versailles.snes.edu/spip.php?article1927>*
- **La bataille de l'opinion** doit être menée : distribution de tracts devant les établissements, dans les villes, organisation de réunions ; *nous avons les arguments pour convaincre et faire basculer l'opinion, défaire les mensonges parfois grossiers de la communication ministérielle*
- **Chatel a publié ses décrets le 28 janvier**, mais ce n'est en rien une fin (De Robien avait fait de même sur l'heure de chaire, puis ...) : *la bataille pour bloquer les « Réformes » et imposer d'autres choix ne fait que commencer.*

## Matériels à votre disposition ou en préparation

- **Un tract aux collègues** en annexe ici
- **Un tract** en direction des parents et de la population en préparation
- **Un quatre pages argumentaire** plus complet destiné aux élus parents en Ca doit démontrer la communication Chatel en préparation
- **Le courrier du S1** [https://www.snes.edu/IMG/pdf/CS1\\_N7\\_PDF\\_BD.pdf](https://www.snes.edu/IMG/pdf/CS1_N7_PDF_BD.pdf)

L'ensemble de ces documents seront mis à disposition sur le site  
<http://www.versailles.snes.edu>